

Fiche n°6

Les interlocuteurs au sein de l'établissement

« La pierre n'a point d'espoir d'être autre chose qu'une pierre, mais de collaborer, elle s'assemble et devient temple. » Antoine de Saint-Exupéry

Lors de l'affectation dans un établissement, il est nécessaire de prendre contact avec le chef d'établissement ou son adjoint. Afin de bien préparer la rentrée scolaire et de veiller au bon déroulement de l'année, il est important d'identifier rapidement ses interlocuteurs et leurs rôles respectifs.

Services administratifs

Le chef d'établissement

Appelé aussi **Principal** en collège ou **Proviseur** en lycée, le Chef d'Etablissement (CE) est le supérieur hiérarchique des personnels administratifs et pédagogiques de l'établissement. Il accueille chaque membre du personnel nouvellement nommé et a pour charge de présenter l'établissement. En tant que pédagogue, il peut assister au cours d'un professeur.

L'adjoint du chef d'établissement

Il forme, avec le chef d'établissement, la direction de l'établissement. Il assiste le chef d'établissement dans ses tâches pédagogiques, éducatives et administratives. D'une manière générale, le personnel d'enseignement est plus en contact avec lui plutôt qu'avec le chef d'établissement. À noter que dans les petits établissements, il n'y a pas toujours d'adjoint.

Le secrétariat de direction

Directement relié au chef d'établissement, il (ou elle) s'occupe de la gestion administrative des enseignants.

Le Directeur Délégué à la Formation Professionnelle et Technologique (DDFPT)

Dans un lycée professionnel ou polyvalent, le DDFPT accompagne la mise en place des enseignements notamment autour : de la coordination et l'animation d'équipes pédagogiques des différentes disciplines, des plateaux techniques professionnels (ateliers, magasins pédagogiques...) ou laboratoires, de la gestion des Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP), des relations avec les partenaires et de la mise en place des évaluations certificatives en cours de formation. Il est un interlocuteur incontournable que ce soit pour l'enseignement général ou l'enseignement professionnel. Il est un relai et un appui/conseiller auprès des enseignants, de l'équipe de direction et de l'inspection.

Le Directeur adjoint chargé de SEGPA (DACS)

Dans une SEGPA, Sections d'enseignement général et professionnel adapté, le DACS assure la direction technique, l'administration générale, la gestion et l'animation pédagogique de l'établissement. Il est un interlocuteur incontournable pour les enseignants intervenant en SEGPA.

Le gestionnaire

Il s'occupe de la gestion administrative, matérielle et financière de l'établissement. Il dirige l'ensemble du personnel ouvrier et administratif de l'établissement.

La vie scolaire

Composée d'un ou de plusieurs Conseiller(s) Principal(aux) d'Éducation et des assistants d'éducation (AED), l'équipe de vie scolaire assure, entre autres, le suivi des élèves (discipline et absentéisme) et organise la vie collective hors de la classe (élection des délégués de classe, mise en place d'un conseil de la vie collégienne (CVC) ou de la vie lycéenne (CVL) etc).

Équipes enseignantes

Le professeur principal

Interlocuteur privilégié des élèves et des parents de la classe, il assure le suivi et la coordination entre les parents, les élèves et la communauté éducative (équipe pédagogique, vie scolaire, équipe médico-sociale, équipe de direction...).

Le deuxième professeur principal en classe de terminale

Depuis la rentrée 2020, un deuxième professeur principal est nommé dans les classes de terminale et troisième. L'objectif est de renforcer l'aide à l'orientation.

Le coordonnateur de discipline

Interlocuteur privilégié du chef d'établissement pour les sujets liés à sa discipline, il coordonne l'équipe pédagogique disciplinaire.

Le professeur référent en formations professionnelles

Les élèves de la voie professionnelle se voient attribuer un enseignant référent PFMP (Période de formation en milieu professionnel). Chaque établissement précise les missions du professeur référent.

Les enseignants des équipes pédagogiques

Ce sont les enseignants communs à une même classe.

Le professeur documentaliste

Il gère et anime le CDI (Centre de Documentation et d'Information). Il est souvent au centre des projets culturels de l'établissement. Il peut être amené à assurer pour les élèves des Accompagnements Personnalisés (AP). C'est auprès de lui que les commandes d'ouvrages peuvent se faire.

Le référent numérique

Il s'occupe, selon les établissements, d'attribuer les identifiants ENT, pour l'accès au réseau de l'établissement, à la photocopie etc. Il a en charge le fonctionnement numérique de l'établissement en lien avec le conseiller numérique de bassin. C'est notamment à lui qu'il faut s'adresser pour le GAR et pour toute question liée à l'informatique dans l'établissement.

Un enseignant tuteur

Le chef d'établissement nomme un tuteur pour accompagner un enseignant entrant dans le métier. Sa mission est de l'aider à préparer les situations d'apprentissage et d'évaluation, à se repérer au sein de l'établissement et dans ses différentes missions (accompagnement aux évaluations, à la saisie du cahier de texte et des appréciations pour les bulletins, livrets scolaires...) mais également à organiser/animer les différents temps de la classe (accueil des élèves, énoncé des objectifs, organisation du travail des élèves, suivi et évaluation des activités...)

Exemples de processus d'accompagnement :

- Après avoir convenu d'une heure de cours à observer, le professeur contractuel transmet à son tuteur son déroulé de séance (voire la progression de son chapitre/séquence).
- Le tuteur vient observer l'enseignant dans son cours.
- Tuteur et tuteur échantent, lors d'un entretien, sur les éléments de réussite et de progression relevés lors de la séance. Le tuteur donne des conseils pédagogiques et pratiques.
- Inversement et après en avoir convenu conjointement, le professeur contractuel se rend dans la classe de son tuteur pour cerner les attendus que l'on a d'un enseignant expérimenté : posture, gestes pédagogiques, propositions d'activité, gestion de l'inattendu...

D'autres référents peuvent être présents pour la laïcité, les cordées de la réussite, la culture ... Chaque établissement a ses spécificités. Il faut donc se renseigner.

Service médico-social scolaire

Infirmier

Le personnel infirmier dispense les soins infirmiers et organise des actions de prévention et d'éducation à la santé auprès des élèves. Il est également l'interlocuteur lors de la mise en place de PAP, PPS, PAI. C'est la seule personne de l'établissement autorisée à donner des médicaments à un élève.

Assistance sociale EN

C'est l'interlocuteur privilégié vers qui se tourner pour orienter les élèves en difficulté sociale. Il peut aider pour financer les fournitures scolaires, monter les dossiers de bourses, ou toute autre aide faisant intervenir d'autres services, etc.

Psychologue scolaire (PSY-EN)

Le personnel psychologue scolaire travaille avec l'équipe pédagogique sur l'information, la documentation des élèves dans le cadre de l'orientation. Il peut intervenir en classe sous forme d'ateliers par exemple et réaliser des entretiens individuels.

Le ou les référents ULIS

Certains établissements possèdent un dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire). C'est un dispositif mis en place pour la scolarité des élèves en situation de handicap. Ce sont des enseignants spécialisés qui s'occupent de ces unités.

Pour aller plus loin

Guide pratique des nouveaux personnels de l'académie

https://www.ac-versailles.fr/sites/ac_versailles/files/2021-08/le-guide-pratique-des-nouveaux-personnels-de-l-acad-mie-21929.pdf